

# Lettre aux parents

VOTRE ENFANT EST EN 3<sup>ème</sup>,  
CE DOCUMENT VOUS PERMETTRA DE L'ACCOMPAGNER CETTE  
ANNEE DANS SES CHOIX D'ORIENTATION

## UN CHOIX D'ORIENTATION REFLECHI NECESSITE

### De connaître

- Les différentes filières et lieux de formation
- Les secteurs professionnels
- Les métiers porteurs d'emploi
- Les procédures d'orientation et de classement des demandes d'affectation en lycée

### De repérer

- Ses intérêts, ses goûts, ses valeurs, ses ambitions
- Ses compétences, ses qualités, ses points forts, ses points faibles, sa capacité de travail...
- Le type d'études qui conviendrait (en initial ou en alternance, générales ou technologiques...)
- Les disciplines qui attirent et/ou dans lesquelles on réussit

## L'ORIENTATION APRES LA 3<sup>EME</sup>

### Votre enfant devra choisir entre une :

- ↪ **Seconde générale et technologique** en lycée d'enseignement général et technologique
- ↪ **Seconde professionnelle** (Bac Pro) ou **1<sup>ère</sup> année de CAP**, en lycée professionnel ou au CFA<sup>1</sup>

Ce choix sera étudié par le conseil de classe. Les évaluations des enseignants permettront au Chef d'établissement, en fin d'année, de formuler une décision d'orientation.

## ACTIONS PREPARATOIRES AUX CHOIX D'ORIENTATION

Pour aider votre enfant à préparer ses choix, des actions peuvent être organisées au collège tout au long de l'année par les Professeurs Principaux, la Psychologue de l'Education Nationale et le Professeur Documentaliste :

### Présentation :

- Des filières de formation,
- Des secteurs professionnels,
- Des sites Internet pour savoir effectuer des recherches sur les métiers, les formations,
- Des procédures d'orientation et d'affectation
- Distribution d'une brochure *Après la 3<sup>e</sup>*

### Réflexion autour :

- Des résultats scolaires,
- Des centres d'intérêts...

### Participation à :

- Une séquence d'observation en entreprise,
- Des journées portes ouvertes ou mini stages en lycée professionnel
- Des forums de métiers...

↪ **Entretiens individuels avec la Psychologue de l'Education Nationale et le Professeur Principal.**

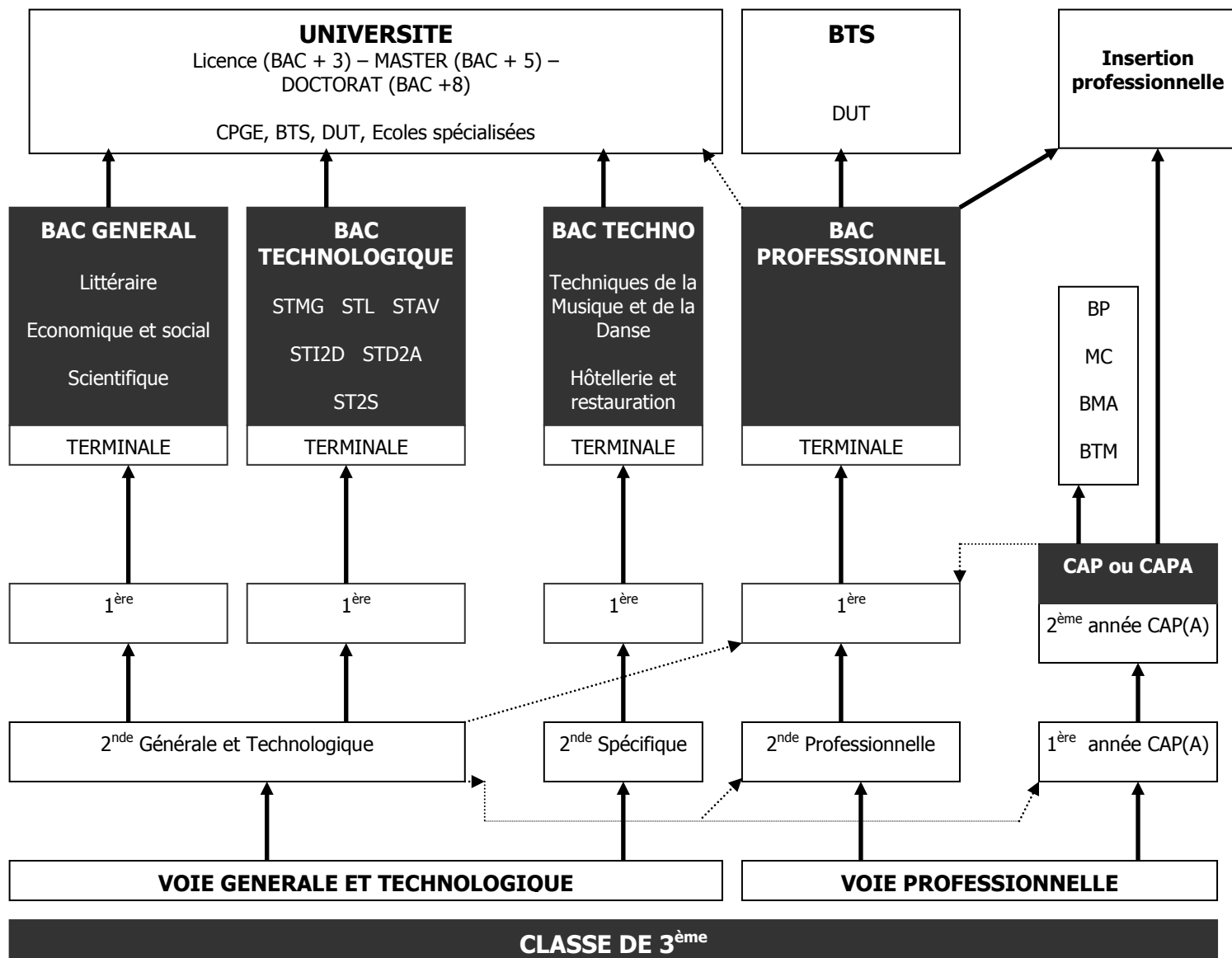
<sup>1</sup> **CFA** : Centre de Formation des Apprentis

# SCHEMA DES ETUDES APRES LA 3<sup>EME</sup>

## Légende :

Poursuite d'études possibles.....>

Poursuite logique —>



## Lexique :

|              |  |
|--------------|--|
| <b>BMA</b>   | Brevet des <b>M</b> étiers d' <b>A</b> rts   |
| <b>BP</b>    | Brevet <b>P</b> rofessionnel   |
| <b>BTM</b>   | Brevet <b>T</b> echniques des <b>M</b> étiers  |
| <b>BTS</b>   | Brevet de <b>T</b> echnicien <b>S</b> upérieur   |
| <b>CAP</b>   | Certificat d' <b>A</b> ptitude <b>P</b> rofessionnelle   |
| <b>CAPA</b>  | Certificat d' <b>A</b> ptitude <b>P</b> rofessionnelle <b>A</b> gricole                                      |
| <b>CPGE</b>  | Classe <b>P</b> réparatoire aux <b>G</b> randes <b>E</b> coles   |
| <b>DUT</b>   | Diplôme <b>U</b> niversitaire de <b>T</b> echnologie   |
| <b>MC</b>    | <b>M</b> ention <b>C</b> omplémentaire   |
| <b>ST2S</b>  | <b>S</b> ciences et <b>T</b> echnologies de la <b>S</b> anté et du <b>S</b> ocial                            |
| <b>STAV</b>  | <b>S</b> ciences et <b>T</b> echnologies de l' <b>A</b> gronomie et du <b>V</b> ivant                        |
| <b>STD2A</b> | <b>S</b> ciences et <b>T</b> echnologies <b>D</b> esign et <b>A</b> rts <b>A</b> ppiqués                     |
| <b>STI2D</b> | <b>S</b> ciences et <b>T</b> echnologies de l' <b>I</b> ndustrie et du <b>D</b> éveloppement <b>D</b> urable |
| <b>STL</b>   | <b>S</b> ciences et <b>T</b> echnologies de <b>L</b> aboratoire  |
| <b>STMG</b>  | <b>S</b> ciences et <b>T</b> echnologies du <b>M</b> anagement et de la <b>G</b> estion                      |

## CALENDRIER DE L'ORIENTATION

**EN NOVEMBRE**, le collège organise une **soirée d'information** à destination de **tous les parents de 3ème**, pour présenter les différentes voies de formation, les procédures d'affectation et d'orientation et les ressources utiles.

**En JANVIER**, vous serez conviés par le collège pour une **table ronde**, réunissant le Principal du collège, le professeur principal et la Psychologue de l'Education Nationale afin de faire le point sur le projet de votre enfant.

Dès le mois de janvier, des journées portes ouvertes sont organisées par les établissements. Un calendrier est mis à votre disposition auprès de la psychologue de l'Education Nationale.

**EN FEVRIER**, le collège vous remettra **une fiche de liaison** afin que vous formuliez votre (ou vos) **vœu(x) provisoire(s) d'orientation**.

Les 3 voies d'orientation sont :

- **La 2<sup>nd</sup>e générale et technologique**
- **La 2<sup>nd</sup>e professionnelle, c'est-à-dire la 1<sup>ère</sup> année de BAC PRO (3 ans)**
- **La 1<sup>ère</sup> année de CAP (2 ans)**

**EN MARS**, le conseil de classe du 2<sup>ème</sup> trimestre émet un avis **provisoire** d'orientation en réponse à vos souhaits.

**EN MAI**, une fiche d'orientation vous est remise pour indiquer vos **vœux définitifs d'orientation**.

**EN JUIN**, le conseil de classe étudie vos demandes définitives d'orientation.

Le Chef d'établissement prend **une décision d'orientation**.

**En cas de désaccord** entre votre demande et la proposition du conseil de classe (ex. : un passage en seconde générale et technologique refusé), vous rencontrerez le Chef d'Etablissement. Si le désaccord persiste, vous avez la possibilité de saisir la commission d'appel dans un délai de 3 jours.

## POUR INFORMATION

**ATTENTION, L'orientation et l'affectation sont 2 étapes distinctes :**

↳ **1<sup>ère</sup> étape** : l'orientation.

- Les décisions d'orientation lors du conseil de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre

↳ **2<sup>ème</sup> étape** : l'affectation.

- L'**affectation** des élèves dans les **Etablissements Publics** dépend d'une procédure informatisée (AFFELNET).

Dans certaines formations, les capacités d'accueil sont limitées. L'élève n'a pas la garantie d'avoir une place dans la formation demandée.

Il est essentiel de formuler plusieurs demandes et de les hiérarchiser.

### L'inscription

Dès que vous avez pris connaissance de l'affectation de votre enfant dans un lycée, vous devez l'inscrire dans les jours qui suivent.

L'absence de cette démarche administrative d'inscription entraîne la perte de l'affectation obtenue !

### Affectation et inscription dans les Etablissements Privés

Il vous appartient de faire les démarches. Il est prudent de contacter l'Etablissement **dès le mois de février et de participer aux Journées Portes Ouvertes**. C'est le Chef d'Etablissement qui sélectionnera les élèves au regard des notes, du comportement et de la motivation.

### Apprentissage

Pour suivre une formation en apprentissage dans un CFA, vous devez trouver une entreprise. Il est conseillé de chercher **dès le mois de janvier** et de prendre contact avec le CFA.

## SE DOCUMENTER, S'INFORMER

### Les guides ONISEP

L'ONISEP propose une collection de brochures d'informations sur les études et les métiers. Celles-ci sont consultables au CIO, au CDI de votre collège et parfois en version numérique sur le site de l'ONISEP.

Votre enfant sera destinataire d'un guide « *Après la 3<sup>ème</sup>* » qui recense l'offre de formation dans l'académie de Grenoble.

### Les sites Internet

- <http://www.onisep.fr/>
- <http://www.onisep.fr/Mes-infos-regionales/Rhone-Alpes/Grenoble>
- <http://afira.onisep.fr/atlas/>
- <http://www.apprentissage74.fr/>
- <http://www.lesmetiers.net/>
- <http://www.education.gouv.fr/>

## RENCONTRER UNE PSYCHOLOGUE DE L'EDUCATION NATIONALE

➔ **Au collège**, une **permanence** est assurée par :  
Mme Sabrina ZEGHIDA, Psychologue de l'Education Nationale : Le **vendredi** (une semaine sur deux)  
Pour **prendre rendez-vous**, adressez-vous au secrétariat ou au CDI du collège.

☎ **04 50 79 60 64**

➔ **Au lycée professionnel du Chablais à Thonon**  
Le **mercredi** et une partie des **vacances scolaires**.

Les RDV sont à prendre auprès du CIO d'Annemasse

☎ **04 50 38 15 23**

➔ **Au CIO (Centre d'Information et d'Orientation)**

Situé au 14 avenue du Général de Gaulle (quartier du Perrier, face au Lycée Jean Monnet) **à Annemasse**.

Ouvert du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30. Accueil libre et sur RDV.

☎ **04 50 38 15 23**

## LES MISSIONS DES PSYCHOLOGUES DE L'EDUCATION NATIONALE

Depuis le 1er septembre 2017, les Conseillers d'Orientation Psychologue et les psychologues scolaires sont réunis dans le corps unique des Psychologues de l'Education Nationale (PsyEN). Les Psy-EN du 2nd degré ont pour spécialité « l'éducation, le développement et le conseil en orientation scolaire et professionnelle" (Réf BO n°18 du 4 mai 2017). Ils interviennent dans les établissements scolaires publics et Centre d'information et d'orientation (CIO)

Au collège :

- ✓ Ils travaillent en étroite collaboration avec le Chef d'établissement et les équipes éducatives
- ✓ Ils contribuent au suivi des élèves, ainsi qu'à la mise en œuvre des conditions de leur réussite scolaire.
- ✓ Ils participent, en relation avec les familles, à l'élaboration et à la réalisation des projets scolaires et professionnels des élèves.
- ✓ Ils accompagnent les élèves rencontrant des difficultés, en situation de handicap ou en risque de rupture scolaire.
- ✓ Ils contribuent à l'information sur les parcours de formation, les diplômes, les métiers...
- ✓ Ils reçoivent sur rendez-vous au collège ou au CIO, les jeunes et les familles qui en font la demande.